

10 mar 2017 -12:12

## Le SPF Mobilité et Transports répond à vos questions lors des Drone Days

La 3e édition des Drones Days aura lieu, le week-end prochain, à Brussels Expo. Ce salon offre la possibilité, aux amateurs de drones et aux utilisateurs professionnels, de rencontrer distributeurs, fabricants, centres de formation,... Le SPF Mobilité et Transports sera lui aussi, pour la 2e fois, présent au salon pour répondre aux questions concernant la nouvelle législation en matière de drone.

Des experts de la DG Transport aérien du SPF Mobilité et Transports seront, du vendredi au dimanche, aux commandes pour expliquer, aux citoyens comme aux professionnels, les do's et les don'ts dans l'utilisation des drones et les différentes règles en vigueur selon le type de vol.

La législation concernant les drones est d'application depuis le 25 avril 2016. Il y a 3 catégories différentes de vols de drones: des vols récréatifs, des vols de classe 2 et des vols de classe 1. Pour les vols des classes 1 et 2 les drones doivent être enregistrés auprès du SPF Mobilité et les pilotes doivent détenir une attestation ou une licence de pilotage drone. Actuellement, 700 drones ont déjà été enregistrés et 700 candidats ont passé l'examen de télépilote de drone. 170 pilotes ont déjà obtenu leur licence.

### Do's et don'ts pour les vols récréatifs

Les personnes qui, chez elles, pour leur simple plaisir, font voler un drone de moins de 1kg, une licence de télépilote n'est pas nécessaire. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de do's et don'ts doivent être respectés lors de l'utilisation d'un drone:

#### *Do's*

- Uniquement la journée et par temps clair.
- Avant chaque vol, contrôlez votre drone.
- Gardez à tout moment un contact visuel avec votre drone.
- Respectez la hauteur maximale autorisée : 10m/sol (qui correspond + ou - à la hauteur d'une habitation).
- Demandez toujours l'autorisation de pouvoir prendre des photos ou de filmer.

#### *Don'ts*

Ne faites pas voler votre drone:

- au crépuscule, durant la nuit ou par mauvais temps ;

- au-dessus des personnes ;
- dans ou près des zones à risques telles que des complexes industriels, des installations nucléaires, des prisons, ... ;
- dans des espaces publics;
- au-dessus des voies de chemins de fer, des voies navigables et des autoroutes ;
- à proximité des aéroports.

Plus d'infos via:

[http://mobilite.belgium.be/fr/transport\\_aerien/drones](http://mobilite.belgium.be/fr/transport_aerien/drones)

Sven Heyndrickx

Porte-parole SPF Mobilité et transports

0473/83.64.90

SPF Mobilité et Transports  
City Atrium  
Rue du Progrès 56  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 31 11  
<http://www.mobilite.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth  
Porte-parole  
+32 474 41 37 47  
[presse@mobilite.fgov.be](mailto:presse@mobilite.fgov.be)